



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 23 novembre 1998

**Pôle régional des métiers d'art - Actions complémentaires 1998.
Demande d'une subvention de l'état**

Conseillers en exercice : 44

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Novembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Novembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

DELIBERATION D98504

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 1998

**Pôle Régional de Métiers d'Art &
d'Artisanat**

**Pôle régional des métiers d'art - Actions complémentaires 1998.
Demande d'une subvention de l'état**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le Pôle régional des métiers d'art intervient dans le cadre de la définition du programme régional métiers d'art. Toutefois, il est apparu la nécessité de développer de façon spécifique sur Niort des actions complémentaires, clairement identifiées :

- Réalisation d'un annuaire régional des métiers d'art
- Préfiguration et diffusion d'un catalogue métiers d'art Poitou-Charentes
- Préfiguration d'une galerie virtuelle des métiers d'art de Poitou-Charentes avec le Conseil Régional (commerce électronique)
- Préfiguration d'une vitrine régionale métiers d'art à Niort.

Par courrier en date du 20 octobre 1998, Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres nous informe qu'une subvention d'un montant de 300.000 F peut être accordée à la Ville de Niort au titre des actions complémentaires menées ci-dessus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Solliciter une subvention de l'Etat au titre des actions complémentaires pour l'année 1998.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)